

Zeitschrift: Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois

Herausgeber: Bernischer Lehrerverein

Band: 14 (1912-1913)

Heft: 6

Artikel: Aux Comités de section du B.L.V.

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242122>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nobles sentiments de solidarité humaine pour le plus grand bien de l'école, de la famille, de notre profession et du peuple en général! Que chacun de nous se laisse diriger par cet esprit inné de solidarité universelle, sans lequel la société humaine ne saurait exister!

Salut cordial!

Berne, le 31 août 1912.

Le Comité cantonal.

* * *

Le Comité central actuel de la Caisse cantonale bernoise contre la maladie est ainsi constitué:

Président: Dr *H. Rüfenacht*, avocat;
Vice-président: Prof. Dr *Christ. Moser*, directeur du Bureau fédéral d'assurances;
Trésorier: *Ernest Aeschbacher*, chef de bureau postal;
Secrétaire des procès-verbaux: *Frédéric Rätz*, instituteur;
Secrétaire-correspondant: *Jb. Steinmann*, secrétaire des écoles de la ville, ancien instituteur;

Administrateur du matériel: *Hans Griessen*, directeur, ancien instituteur, tous à Berne.

Membres: *Hermann Kistler*, chancelier, Berne.
Prof. Dr *Frédéric Lüscher*, Berne.
Rud. Herrmann, inspecteur de police, Bienne.
Rud. Schnell, greffier du tribunal, Berthoud.
Nicolas Howald, préfet, Langenthal.
Hans Friedli, secrétaire de préfecture, Langnau.
Frédéric Klopfenstein, professeur, Wimmis.
Gottl. Rellstab, instituteur, Belp.
Abr. Itten, instituteur, Thoune.

* * *

Aux Comités de section du B. L. V.

Il y a lieu de faire figurer sur le programme d'activité de cet hiver:

Attitude du B. L. V. à l'égard de la Caisse d'assurance en cas de maladie:

- Le B. L. V. doit-il déclarer obligatoire pour ses membres l'adhésion à la Caisse d'assurance bernoise en cas de maladie?
- Fondation d'une caisse d'assurance particulière pour le corps enseignant.

Zur Frage der Statutenrevision im Schweizerischen Lehrerverein.

Schon im Frühjahr 1911 regte der K. V. des B. L. V. eine gründliche Revision der Statuten des schweizerischen Vereins an, fand aber bei den leitenden Persönlichkeiten dieses letztern wenig Anklang. Erst als die Delegiertenversammlung von 1911 in Basel im Prinzip die Revision beschloss, verfasste der Zentralvorstand einen neuen Statutenentwurf, der als wichtigstes Moment nichts Geringeres als die Errichtung eines ständigen Sekretariats vorsah. Die diesjährige Delegiertenversammlung in Solothurn unterzog den Entwurf einer gründlichen Diskussion, in der hauptsächlich Berner, Zürcher und Schaffhauser einig gingen und Rückweisung des Entwurfes an den Zentralvorstand beantragten. Dieser Antrag fand schliesslich allseitige Zustimmung, so dass die Sektionen Zeiterhalten, ihre Anträge der schweizerischen Vereinsleitung zu unterbreiten. Es ist nun der Zweck dieser Zeilen, die Grundsätze zu nennen, nach denen eine Revision vorgenommen werden kann.

1. *Der Vereinszweck.* Der Entwurf nennt: Förderung des Erziehungs- und Unterrichtswesens in Schule und Haus durch alle Teile unseres Vaterlandes, sowie die ökonomische und soziale

Revision des statuts de l'Association suisse des instituteurs.

C'est au printemps 1911 déjà que le C. C. du B. L. V. proposa une revision complète des statuts de l'Association suisse, mais cette proposition ne trouva que fort peu d'écho auprès des personnalités dirigeantes. Ce n'est que lorsque l'assemblée des délégués de Bâle (1911) eut décidé en principe la revision, que le Comité central suisse rédigea un projet de statuts dont le point le plus important ne vise rien moins que la création d'un secrétariat permanent. L'assemblée des délégués de cette année, à Soleure, soumit ce projet à une discussion très approfondie dans laquelle les Bernois, les Zuricois et les Schaffhousois proposèrent le renvoi du projet au Comité central, proposition qui trouva bientôt l'approbation générale. Ainsi les sections ont encore le temps de soumettre leurs vœux au Comité. Voici quels sont, à notre avis, les principes qui devraient présider à une revision.

1. *But de l'Association.* Le projet prévoit: Développement de l'éducation et de l'instruction à l'école et dans la famille dans toutes les parties de la Suisse, ainsi que le relèvement économique et social de la profession d'instituteur. Cette for-